

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 21 FEVRIER 2014

DECISION

Numéro 14 – 02 – 009

Décision 2 : La convention avec la commune de Saint Just-en-Chevalet pour l'entretien des espaces verts et des abords du centre d'incendie et de secours.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 février 2014, s'est réuni le vendredi 21 février 2014 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

A l'instar de quelques autres municipalités sur le département, la commune de Saint Just-en-Chevalet pourrait assurer l'entretien des espaces verts et des abords de sa caserne en contre partie du remboursement de la prestation par le service.

Le volume d'heures annuel nécessaires à l'accomplissement des prestations s'établirait à 36, soit un montant de 540 € auxquels s'ajouteraient un forfait d'utilisation de matériel et fournitures diverses (300 €). Le SDIS rembourserait à la commune de Saint Just-en-Chevalet le prix des prestations réalisées ce dernier étant révisable annuellement.

La présente convention serait conclue jusqu'au 31 décembre 2014. Le service envisage en effet de lancer prochainement une consultation pour assurer ces prestations pour l'ensemble des centres de secours concernés sur le département à compter de 2015.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2014

Publication : 06/03/2014

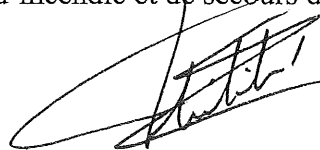
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau approuve le projet de convention ci-joint et autorise le président à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT